

Delépine Foundation Inc.

Les Oursins* - enfants des trottoirs Association de loi 1901

Charte du bénévole

L'humanitaire est un engagement pour une cause humaine. Vous avez fait la démarche de solliciter notre association pour faire l'expérience au sein de notre structure d'une mission humanitaire. Etant à l'origine de cette décision, vous avez pris la mesure de cet engagement.

Effectuer une mission humanitaire signifie l'obligation de respecter l'ensemble des engagements détaillés ci-dessous. Bien sûr vous n'êtes liés à ces engagements par aucune contrainte légale, cependant en faisant la démarche d'une mission humanitaire n'avez-vous pas une obligation éthique et morale vis-à-vis des engagements listés ci-dessous ?

Quelle que soit mon identité, mon statut, mon âge, la hauteur de mes donations aux Oursins* / Delépine ou la durée de mon soutien à l'association, les règles ci-dessous s'appliquent à moi sans condition, tout comme l'autorité de l'équipe encadrante.

Cette charte est inspirée de situations rencontrées lors des nombreuses années d'exercice de l'humanitaire sur le terrain.

Ouverture d'esprit et respect

- 1. Je m'engage à ouvrir mon esprit, à remettre en question mes *a priori* et mes jugements en m'impliquant dans des échanges interculturels, intergénérationnels, inter-sociaux, afin de soutenir les actions à visée humanitaire de l'association française Les Oursins* Enfants des trottoirs et l'association philippine Delépine Foundation Inc.
- 2. Je m'engage à rester humble : les volontaires / bénévoles ne viennent pas « sauver le monde», mais apporter à leur niveau une contribution efficace aux projets.
- 3. Je m'engage à respecter l'esprit et les objectifs de Delépine Foundation Inc., ainsi que la charge de travail, les horaires et toute consigne fournie par l'équipe encadrante.
- 4. Je m'engage à respecter le règlement fixé et l'autorité de l'équipe encadrante.
- 5. J'accorde autant de respect à mes responsables, aux règlements et aux missions confiées et je m'investis autant dans cette mission humanitaire que s'il s'agissait d'un travail ou stage rémunéré et/ou en entreprise.
- 6. Je m'engage à faire preuve de bonne volonté et flexibilité pour apporter une aide efficace aux projets de Delépine Foundation Inc. Les jours de repos sont à déterminer avec les responsables.
- 7. Je m'engage à respecter les populations locales, leurs différences culturelles et façons de vivre : j'adapte mon alimentation, ma tenue vestimentaire (épaules et genoux couverts pour les hommes comme pour les femmes ; jamais torse nu), mon hygiène corporelle, mon logement, mon comportement à l'égard des responsables et anciens lorsque je suis au contact des populations bénéficiaires et que je représente Delépine Foundation Inc.

- 8. Je m'engage à respecter les lois des Philippines.
- Je m'engage à constamment garder à l'esprit que je ne suis pas en France (ou mon pays d'origine) et que j'ai consciemment choisi ce dépaysement et cette confrontation à un mode de vie différent du mien.
- 10. Je m'engage à respecter les différences religieuses, à ne pas les commenter et critiquer, et à ne pas entretenir d'esprit de prosélytisme.
- 11. Je m'engage à respecter les idées politiques locales.
- 12. Je garde à l'esprit que Les Oursins et Delépine Foundation Inc. sont des associations apolitiques et non confessionnelles et laïques.

Relations avec les personnes bénéficiaires et l'équipe

- 13. Je m'engage à ne pas entretenir de relations personnelles avec les personnes bénéficiaires de l'association.
 - a. Je m'engage à n'offrir ni argent, ni cadeau aux bénéficiaires avec lesquels je suis en contact, ni à titre personnel, ni au nom des Oursins ou de Delépine Foundation Inc. sans l'autorisation de l'équipe encadrante. Les cadeaux collectifs sont les bienvenus!
 - b. Je m'engage à n'offrir ni argent, ni cadeau à un ou quelques membres de l'équipe Delépine Foundation avec lesquels je suis en contact, ni à titre personnel, ni au nom des Oursins ou de Delépine Foundation Inc. sans l'autorisation de l'équipe encadrante. Les cadeaux collectifs sont les bienvenus!
 - c. Je m'engage à ne pas proposer d'activités ou sorties hors du cadre des programmes de Delépine Foundation Inc. aux personnes bénéficiaires sans l'autorisation de l'équipe encadrante.
 - d. Je m'engage à ne pas communiquer mes coordonnées personnelles (nom de famille, adresse postale ou email, Facebook, téléphone) à aucun bénéficiaire de nos programmes ou staff local.
- 14. Je reconnais et garde à l'esprit que je véhicule une certaine image de richesse auprès des populations locales, puisque je viens d'un pays riche et que j'ai financé un grand voyage.
 - a. Je m'engage à éviter toute remarque ou discours sur le manque d'argent que je pourrai ressentir à titre personnel, ce qui serait insultant et reviendrait à ne pas considérer les difficultés que connaissent les populations bénéficiaires, voire d'autres membres de l'équipe de Delépine Foundation Inc.
 - b. Je reconnais et garde à l'esprit que je représente un modèle et exemple pour les populations bénéficiaires, du fait de mon statut d'étranger riche.
- 15. Je m'engage à toujours avoir un comportement et une présentation exemplaire au contact des populations bénéficiaires.
- 16. Je comprends qu'il m'est strictement interdit de m'isoler avec un enfant, sans aucun membre de l'équipe encadrante, pour quelque raison que ce soit (raison médicale ou sanitaire y compris).
- 17. Je comprends que l'équipe encadrante détient le droit d'intervenir devant une attitude jugée trop affectueuse envers les enfants ou un membre de notre équipe.
- 18. Je m'engage à reporter à l'équipe encadrante toute attitude compromettante pour le bon déroulement de nos projets, pour nos bénéficiaires ou d'autres membres de l'équipe.

Image de soi et communication

- 19. Je m'engage à communiquer le plus fréquemment et clairement possible avec l'équipe encadrante. Je m'engage à répondre à toute question, tout appel ou message dans les délais les plus prompts.
- 20. Je m'engage à ne pas fumer et consommer d'alcool en présence des bénéficiaires et de leur entourage.
- 21. Je reconnais que je représente Delépine Foundation Inc. auprès des publics extérieurs et m'engage donc à respecter un cadre éthique et moral.
- 22. Photos, enregistrements sonores et films
 - a. Je m'engage à ne pas diffuser à titre personnel (sur les réseaux sociaux notamment) des photos et informations concernant les projets de Delépine Foundation Inc..
 - b. Je m'engage à transmettre l'ensemble des photos, enregistrements sonores et films en lien avec les projets de Delépine Foundation Inc. à l'équipe encadrante.
 - c. Je m'engage à ne pas prendre, conserver ou diffuser tout support comportant des images de nudité (même partielle) chez l'enfant et l'adulte, ni aucune image dégradante ou compromettante pour les bénéficiaires ou membres de l'équipe.
 - d. Les Oursins* / Delépine se réservent un « droit de veto » sur tout support visuel pouvant être jugé comme compromettant pour nos bénéficiaires et nos équipes ou à caractère pornographique ou pédophile.
 - e. Toute utilisation de photos, films, enregistrements sonores liés aux projets et bénéficiaires des Oursins* / Delépine ou réalisés lors de votre visite à notre association, que ce soit à des fins commerciales ou de collecte de fonds pour notre association, doit être préalablement validée par l'équipe encadrante et fera l'objet d'une convention de partenariat.
 - f. Tout film, enregistrement ou photographie liés aux projets et bénéficiaires des Oursins* / Delépine ne pourront être utilisés pour la promotion d'autres projets humanitaires ou d'autres associations / ONG.
- 23. Je m'engage à respecter la confidentialité des documents de l'association et des informations personnelles des bénéficiaires.

Maison des volontaires

- 24. Je m'engage à occuper la maison des volontaires fournie par Delépine Foundation Inc. et à en payer les charges (eau, gaz et électricité) à partager en parts égales entre les différents habitants.
- 25. Je m'engage à maintenir les locaux et le matériel de Delépine Foundation Inc. en bon état. Les habitants sont responsables de l'entretien sanitaire de la maison des volontaires, ce qui inclus entre autres les sols, l'entretien de l'électroménager, les salles de bain, les vitres.
- 26. Je m'engage à ne rien mettre de nocif ou pouvant causer une obstruction dans les canalisations, éviers et toilettes. En cas de non respect de cette règle, je prendrai en charge toute réparation qui s'impose.
- 27. Je m'engage à payer les frais d'un ménage général effectué par un professionnel lorsque je quitte la maison des volontaires à la fin de ma mission. (tarif 2014 : 1,500 pesos / 25 € payable au début de ma mission).

- 28. Tout matériel endommagé ou cassé lors de mon séjour devra être signalé dans les 7 jours et remplacé (remboursé par le volontaire concerné si une responsabilité peut être déterminée ou dans le cas contraire par l'ensemble des habitants). Un inventaire sera effectué à l'arrivée et au départ du volontaire avec un membre de l'équipe encadrante.
- 29. Aucun matériel (jeux, meubles, ...) appartenant à l'association ne peut être sorti de la maison sans autorisation. Toute sortie (même temporaire) de matériel de la maison des volontaires doit être notée dans le cahier prévu à cet effet.
- 30. Le matériel destiné aux projets humanitaires de l'association ne peut être utilisé à des fins personnelles par les volontaires et autres visiteurs.
- 31. Je m'engage à ne faire venir aucun bénéficiaire ou personne extérieure à Delépine Foundation Inc. dans ses locaux (maison des volontaires et autres) sans l'autorisation des responsables.
- 32. La consommation d'alcool est interdite à l'intérieur et aux alentours proches de la maison des volontaires.
- 33. Il est interdit de fumer à l'intérieur de la maison des volontaires. Aucun mégot de cigarette ne devra être jeté au sol aux alentours de la maison des volontaires.
- 34. Je m'engage à ne causer aucune nuisance, trouble répété, offense, perturbation ou harcèlement envers les autres habitants.
- 35. Je comprends que je suis seul responsable de la clé qui me sera confiée au début de ma mission, qu'en cas de perte ou de casse j'aurai à ma charge le coût d'une duplication ou du changement des serrures en fonction de la situation et que je devrai rendre ma clé à la personne en charge à la fin de ma mission.

Adhésion à la communauté des humanitaires

- 36. Je m'engage à accepter la vie en communauté, c'est-à-dire fédérer au maximum le groupe, tout en respectant l'intimité de chacun.
- 37. Je m'engage à faire tous les efforts nécessaires pour m'intégrer au groupe, ainsi que pour aider les autres personnes (volontaires, membres permanents de l'équipe) à toujours se sentir accueillies et intégrées au groupe.
- 38. Je m'engage à ne pas organiser de rendez-vous privé pouvant exclure certains membres de l'équipe.
- 39. Je m'engage à ne pas entretenir une approche consumériste dans mes relations et échanges avec les autres membres de l'équipe (qui me rapportera le plus ? qui a le plus gros carnet d'adresse ? etc.)

Administratif

- 40. Je comprends qu'il m'est obligatoire de payer l'adhésion à Delépine Foundation au début de ma mission (900 pesos / 15 € tarif 2014)
- 41. Je certifie avoir fait les démarches nécessaires auprès de mon employeur, mon service de tutelle, mon école ou mon université ainsi qu'auprès de la sécurité sociale et mon assurance complémentaire vis-à-vis de mon séjour aux Philippines.
- 42. Je m'engage à faire les démarches nécessaires auprès de mon consulat ainsi qu'auprès des services d'immigration philippins en préparation de mon séjour, ainsi que pendant celui-ci.
- 43. Je certifie souscrire à une assurance responsabilité civile.
- 44. J'ai pris conscience que l'équipe encadrante me déconseille d'apporter des biens de valeur (papiers d'identité, carte bleue, appareil photo, ordinateur,...) lors d'activités au contact des populations

démunies. Je reconnais et accepte donc que Les Oursins et Delépine Foundation Inc. déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet personnel.

45. Je confirme avoir lu scrupuleusement le guide du bénévole, qui rassemble consignes et conseils pour la préparation et la réalisation de ma mission. Je comprends que l'équipe sur place n'aura ni le temps, ni l'argent pour assumer les conséquences de mes négligences.

temps, ni l'argent pour assumer les conséquences	s de mes négligences.
Tout manquement à ces principes et engage Oursins*/Delépine à prendre les mesures qui s'en	ements pourra conduire l'équipe encadrante des suivent.
Je, soussigné(e), affirme avoir pris connaissance des engagements du bénévole définis ci-dessus et les accepte pour la durée de mon volontariat au sein de Delépine Foundation Inc.	
Date :	Signature :